



Extrait du Registre des Délibérations

**Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/MR**

du Conseil Municipal

=====

SEANCE DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-et-un janvier à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 15 janvier 2021 sont réunis au Forum du Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme I. SÉVÈRE, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme N. BUCHOT, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme M-A. ROUSSEAU, Mme F. BAUDON-BRULÉ, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, M. R. BATIOT, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, M. L. BU, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÉT-THIBAULT.

Absents et représentés : M. C. PETIT-LASSAY, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme R. KAZIEWICZ, Mme J. ROUSSEAU, M. C. RAVÉ, Mme K. FOFANA, M. S. LOPES.

Votes par procuration :

M. C. PETIT-LASSAY a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU jusqu'à son arrivée
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. P. MARIETTE
M. M. GUIHARD a donné pouvoir à M. C. COUNIL jusqu'à son arrivée
Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme B. AFFAGARD
Mme J. ROUSSEAU a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à M. O. BIENCOURT
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme O. BERNY
M. S. LOPES a donné pouvoir à M. H. BOURGEOIS

M. Alexandre LECHAT remplit les fonctions de Secrétaire.

Les Procès-Verbaux des séances du 26 novembre 2020 et 17 décembre 2020 sont approuvés.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.